



Comité unique de programmation du Pays de Brest du 11 octobre 2016 Compte-rendu

Membres présents avec voix délibérative :

<u>Élus</u>	<u>Représentants privés</u>
Marc COATANÉA, conseiller régional référent	Guy JOURDEN, Président du conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest
André TALARMIN, 1 ^{er} Vice-Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest	Frédéric DRUAIS, Club des entreprises Légendes Iroise Abers
Viviane GODEBERT, Vice-Présidente de la CC du Pays d'Iroise	Isabelle SUDRE, Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère
Christian CALVEZ, Président de la CC du Pays des Abers	Jean-Claude LEBRETON, CFE-CGC
Patrick LECLERC, Président de la CC du Pays de Landerneau - Daoulas	Jean-Pierre CAROFF, personne qualifiée
Jean LE VIOL, Vice-Président de CC de l'Aulne Maritime	Hervé QUINQUIS, personne qualifiée
Bernard TANGUY, Président de la CC du Pays de Lesneven-Côte des Légendes	Yves JULLIEN, personne qualifiée

Excusés

Frédérique BONNARD-LE FLOC'H, Vice-Présidente de Brest métropole
Émilie CARIOU, ADESS
Evelyne LUCAS, Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine de Brest
Daniel MOYSAN, Président de la CC de la Presqu'île de Crozon
Bernard SIMON, Chambre d'Agriculture
Jean-Yves PIRIOU, Eau et rivières

Membres avec voix consultative :

<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>
Renée THOMAIDIS, conseillère régionale Gaëlle VIGOUROUX, conseillère régionale Didier LE GAC, Conseiller départemental	Laurence FORTIN, Conseillère régionale Ivan BOUCHIER, Sous-Préfet de Brest

Techniciens :

Anne-Claire GUILLOU, conseil départemental

Kristen LE GARS et Loic PEZENNEC, conseil régional

Luce DEMANGEON, Mickaèle LE BARS et Thierry CANN, Pôle métropolitain du Pays de Brest

Vérification du Quorum

Le CUP est composé de 18 membres (9 représentants élus et 9 représentants privés)

Le double quorum est atteint :

7 membres du collège privés et 7 membres du collège élus sont présents (Marc COATANÉA ne prend pas part au vote pour les dossiers sollicitant le FEADER – LEADER)

✓ **Ajustement d'opération**

Marc COATANÉA informe les membres du CUP de deux ajustements d'opérations :

- Le projet de maison de santé de la commune de Pont de Buis les Quimerc'h, présenté au CUP du 30 septembre 2015, est passé en Commission Permanente du Conseil Régional du 26 septembre 2016, pour un montant de 89 345 € et non 100 000 €, montant proposé en CUP, compte tenu de la baisse de la dépense subventionnable constatée lors de l'instruction et du respect du taux de 20%.
- Le projet d'aménagement nautique et touristique du site de Térénez de la communauté de communes de l'Aulne Maritime présenté au CUP du 22 mars 2016 a fait l'objet d'une instruction suite au dépôt du dossier de demande de subvention, et est programmé à la Commission Permanente du Conseil Régional du 24 octobre 2016, pour un montant de 440 233 € et non 430 622 €, montant proposé en CUP. Le montant définitif correspond à 20 % des dépenses réelles présentées.

✓ **Présentation de la fiche-projet de Brest métropole « reconstruction des installations de stockage du matériel nautique du Moulin Blanc » suite aux observations du CUP du 6 juillet**

Le plan de financement actualisé intègre l'indemnisation de l'assurance liée à l'incendie pour un montant de 168 572 €. L'autofinancement de Brest métropole est de 94 478 € (25,79%).

Suite à ces précisions, le CUP donne un avis favorable à l'unanimité :

20 % d'une dépense prévisionnelle de 366 313 € soit un montant prévisionnel de 73 263 €

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Travaux 2016	343 827.00	93.86
Etudes 2015	22 486.00	6.14
Total	366 313.00	100.00

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)	%
Région - Contrat de partenariat	73 263.00	20.00
Département	37 500.00	10.24
Autofinancement public	255 550.00	69.76
Total	366 313.00	100.00

Dépenses Eligibles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Travaux 2016	343 827.00	93.86
Etudes 2015	22 486.00	6.14
Total	366 313.00	100.00

Recettes éligibles		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)	%
Région - Contrat de partenariat	73 263.00	20.00
Département	30 000.00	8.19
Autofinancement public	94 478.00	25.79
Autofinancement public - Remboursement d'assurance	168 572.00	46.02
Total	366 313.00	100.00

✓ Présentation du programme LEADER

Le Pays de Brest bénéficie d'une enveloppe de 1 924 218 € pour la période 2014-2020. La mise en œuvre du programme pourra être effective après l'approbation d'une convention entre la Région (autorité de gestion depuis 2014), le Pays et l'ASP (organisme de paiement et de contrôle). La contrôlabilité des conventions de chacun des 21 Pays par l'ASP a pris beaucoup de temps, malgré tout les premières conventions viennent d'être signées et celle du Pays de Brest pourrait l'être prochainement. Par ailleurs, l'outil informatique de programmation et de paiement des dossiers (OSIRIS) n'est toujours pas opérationnel. Le déploiement mené au niveau national est très lent et aucun calendrier n'est aujourd'hui communiqué.

Luce DEMANGEON, chargée de mission LEADER, présente le programme LEADER du Pays de Brest et la grille de sélection pour validation.

Diaporama et grille de sélection en annexe.

↳ La grille de sélection est validée par les membres du CUP.

Les projets examinés à ce CUP sont par anticipation de la signature de la convention sous réserve de son contenu.

Un des membres du CUP demande à ce que les audits des futurs projets LEADER soient axés sur la présentation des cibles qualitative LEADER.

Programme FEADER-LEADER

Répartition des dotations par axes et par priorités, subventions proposées et restant à proposer en CUP

	Crédits FEADER LEADER Pays 2014- 2020 (dotation)	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
Fiche action 1 – Vers un parcours entrepreneurial innovant	370 000 €	75 000€	295 000 €
Fiche action 2 - Vers des modes de production et de consommation durables et de qualité	370 000 €	0 €	370 000 €
Fiche action 3 – Vers une valorisation partagée de nos spécificités	390 000 €	75 000 €	315 000 €
Fiche action 4 – Vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique	299 743 €	36 339, 12 €	263 403, 88 €
Fiche action coopération – Vers une dynamique de coopération interterritoriale et transnationale	72 218 €		72 218 €
Animation - Gestion	421 657 €		421 657 €
TOTAL DOTATION	1 924 218 €	1 863 339, 12€	1 737 278, 80 €

A partir de l'avis formulé par le CUP, le porteur de projet est invité à constituer son dossier de demande de subvention avec l'accompagnement du Pays. Après vérification par le Pays de sa conformité à la fiche, le dossier complet est transmis au service instructeur de la Région pour instruction réglementaire. Un deuxième passage en CUP (sans audition) est ensuite programmé pour avis définitif.

Crédits régionaux :

Répartition des dotations par axes et par priorités, subventions proposées et restant à proposer en CUP

	Crédits régionaux 2014-2016 (dotation)	Crédits restant à mobiliser suite aux précédents CUP	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
Axe priorités de développement	10 275 740 €	6 169 102 €		€
PRIORITE 1 : Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest	3 150 000 €	2 512 219 €	149 144 €	2 363 075 €
PRIORITE 2 : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	2 800 000 €	1 718 096 € *	73 263 €**	1 644 833 €
PRIORITE 3 : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire	4 325 740 €	1 938 787 €	50 116 €	1 888 671 €
Axe services collectifs essentiels	2 568 935 €	1 409 549 € *	143 548 €	1 266 001 €
TOTAL DOTATION	12 844 675 €	7 578 651 €	416 071 €	7 162 580 €

**Subvention de Brest métropole pour le Moulin Blanc (passage sans audition)/ * montant comprenant les 2 ajustements d'opérations présentées à ce CUP / + 10 655 € (Pont de Buis) et – 9 611 €(Térénez) = + 1 044€

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

Projet - Maître d'ouvrage	Axe / Priorité du contrat Fiches actions	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP	Subvention du Département
Reconstruction des installations de stockage du matériel nautique du centre nautique du Moulin Blanc - Brest métropole	2.1 - Créer les conditions d'accueil à terre des activités maritimes	Avis favorable à l'unanimité	Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 366 313 € soit un montant prévisionnel de 73 263 €	Subvention du Département sollicitée
Plate -forme d'appui RH TPE - Maison de l'emploi et de la formation professionnelle du Pays de Brest	Fiche action 4 : vers un parcours entrepreneurial innovant	Avis favorable avec réserves à l'unanimité Marc COATANÉA ne prend pas part au vote	Europe FEADER LEADER : 75 000 €	Subvention du Département non sollicitée
Réalisation d'un jardin des roches - PNRA	Fiche action 3 - Vers une valorisation partagée de nos spécificités	Avis favorable avec réserves à l'unanimité Marc COATANÉA ne prend pas part au vote au titre de LEADER	Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 130 000 € soit un montant prévisionnel de 26 000 € Europe FEADER LEADER : 75 000 €	Subvention du Département sollicitée
Animateur Biomasse - Association Ener'Gence	Fiche action 4 : vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique	Avis favorable avec réserves à l'unanimité Marc COATANÉA ne prend pas part au vote au titre de LEADER	Europe FEADER LEADER : 36 339,12 €	Subvention du département non sollicitée
Réaménagement de la cantine et extension de l'école publique "le Petit Prince" - Commune de Plouguerneau	Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité	Région : 10 % d'une dépense prévisionnelle de 43 770 € soit un montant prévisionnel de 437 700 €	Subvention du Département sollicitée
Relogement d'une crèche et extension de capacité - Mutuelles de Bretagne	Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité avec réserves	Région : 10% d'une dépense prévisionnelle de 997 772 € soit un montant prévisionnel de 99 778 € (plafonné à 100 000 €)	Subvention du Département votée en CP du

Aménagement de la route du Tréhou - Commune d'Irvillac	3.4 Accompagner les projets d'aménagements urbains durables	Avis favorable à l'unanimité	Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 250 580 € soit un montant prévisionnel de 50 116 € (plafonné à 100 000 €)	Subvention du Département non sollicitée
Travaux de rénovation énergétique d'Aqualorn - CC Pays de Landerneau - Daoulas	1.1 Soutien aux équipements structurants du pôle métropolitain	Avis favorable à l'unanimité Patrick LECLERC ne prend pas part au vote	Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 615 720 € soit un montant prévisionnel de 123 144 €	Subvention du département sollicitée

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets.



André TALARMIN
1^{ier} Vice -Président du Pays Brest



Marc COATANÉA
Conseiller régional référent

Annexe :

Diaporama